



AGNÈS BUZYN

FREDERIQUE VIDAL

MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Communiqué de presse

Paris, le 22 février 2018

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont installé le comité de pilotage de la mission portant sur la recertification des compétences des médecins.

Afin de favoriser l'actualisation régulière des compétences des médecins et de garantir aux patients une même qualité de prise en charge, Agnès Buzyn et Frédérique Vidal ont réuni aujourd'hui les membres de la mission Recertification et son président, le professeur Serge Uzan, doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Pierre et Marie Curie. Les échanges ont porté sur les professionnels et spécialités concernés par la recertification, ainsi que sur le calendrier de travail, de concertation et de mise en œuvre de la réforme. Un rapport précisant son articulation avec le troisième cycle de médecine, le suivi de l'obligation et ses potentielles incidences financières sera rendu en septembre 2018.

Le Premier ministre a inscrit la qualité des soins et la pertinence des actes comme le premier chantier de la stratégie de transformation du système de santé. En favorisant l'actualisation régulière des pratiques des professionnels, la recertification assure aux patients de bénéficier des dernières avancées médicales. Elle garantit à tous une même sécurité et pertinence de leur prise en charge, et à ce titre s'inscrit pleinement dans le troisième axe de la Stratégie Nationale de Santé, la pertinence de soins.

La recertification des compétences concernera à terme l'ensemble des médecins exerçant en France. Afin de tenir compte des différents modes d'exercice et des spécialités, le comité de pilotage identifiera les spécificités des publics concernés. Il devra aussi dessiner les contours des dispositions légales nécessaires à la mise en œuvre et au contrôle de la recertification. Les propositions formulées pour les médecins serviront de base à une extension du dispositif aux autres professions de santé.

La mise en place de la recertification s'articule avec la réforme du troisième cycle des études de médecine. Elle partage avec elle les objectifs d'une formation continue, diversifiée et labellisée. La recertification vise en effet à instaurer un processus de labellisation régulière, fondé sur l'analyse – par les pairs – des pratiques des professionnels de santé. Elle favorise ainsi l'acquisition, tout au long du parcours, de nouvelles compétences.

Contacts presse :

Cabinet de Mme VIDAL : 01.55.55.84.24 - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Cabinet de Mme BUZYN : 01.40.56.62.24 – sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr